



**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

## DÉLIBÉRATION

N° 20180712-13

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2018 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 6 juillet 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 12 juillet 2018 à 18h30, 47 Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoît GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX  
Beatrice ADAMY à Jacques COUDOUR  
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH  
Françoise KORCZENIUK à Thierry BARTHELEMY  
Serge FAYET à Jean-François DELAIRE

**Conseiller.e.s absent.e.s :** Marcel BARGEON, Philippe BLANCHOZ, André IMBERDIS, Ghislaine DUBIEN, Serge PERCHE, Paul PERRIN, Jany BROUSSE, Carine BRODIN, Paul SABATIER

**Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :** Stéphanie BERNARD, José MONRUFFET, Mireille BASSET

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

42

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

5

Total votants :

50

**OPÉRATION PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT  
RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU)  
SUR LE CENTRE ANCIEN DE THIERS**

*Rapporteuse : Christiane SAMSON, Vice-Présidente*

**Vu** la convention OPAH-RU n° 2011/01 signée le 7 octobre 2011,  
**Vu** l'avenant n°1 à la convention, signé le 21 mars 2014, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2013,  
**Vu** l'avenant n°2 à la convention, signé le 9 juin 2015, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015,  
**Vu** l'avenant n°3 à la convention, signé le 2 mai 2016, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016,  
**Vu** l'avenant n°4 à la convention, signé le 7 décembre 2016, entré en vigueur le 8 octobre 2017,  
**Vu** l'avenant n°5 à la convention, signé le 29 décembre 2017, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018,  
**Vu** les statuts de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne, et notamment sa compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie »,

**Considérant** l'étude pré-opérationnelle menée en 2017-2018 confiée au cabinet Le Creuset Méditerranée.

La rapporteure propose de mettre en place une nouvelle OPAH-RU avec des objectifs et des actions renforcées sur le périmètre du Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV) Centre Ancien, sur une période de 5 ans afin d'être sur le même temps que le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU).

Le diagnostic réalisé a permis de dégager de grandes orientations :

- Poursuivre les actions du programme Habiter Mieux et d'adaptation des logements,
- Aider financièrement les propriétaires de bâti très dégradé pour la réalisation d'opérations de qualité aussi bien locatives qu'en propriété,
- S'assurer que les logements locatifs dont les propriétaires font les travaux eux-mêmes sont de qualité et respectent à minima le décret décence,
- Mettre en place une veille sur les ventes immobilières pour intervenir le plus en amont possible d'une transaction, notamment pour le bâti très dégradé, afin d'accompagner les propriétaires,
- Poursuivre la valorisation de l'image de Thiers et de son centre ancien par des opérations qualitatives de ravalement de façades et de réfection de vitrines et par la réalisation d'aménagements urbains pour renforcer l'attractivité sur le parc privé, et ainsi jouer sur la complémentarité des actions publiques / privées.

Les incitations financières proposées portent sur les thématiques suivantes :

- La précarité énergétique
- L'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap
- L'intervention sur l'habitat dégradé
- La lutte contre l'habitat indigne occupé
- La lutte contre la vacance dans les logements
- Le soutien à l'accession à la propriété

Le nombre de logements à réhabiliter s'élève à 200 logements de propriétaires occupants, et 110 logements de propriétaires bailleurs, soit un total de 310 logements sur 5 ans (62 logements/an).

Le montant total des aides financières octroyées par Thiers Dore et Montagne (propriétaires occupants et bailleurs) s'élève à 917 500 € sur 5 ans, soit 183 500 € par an.

Le montant des actions d'accompagnement portées par la Ville de Thiers s'élève à 459 500 € sur 5 ans, soit 91 900 € par an.

Dans le cadre du traitement des **ilots dégradés** (volet renouvellement urbain), 6 ilots sont ciblés, dont les 3 premiers ilots seront traités sur les 5 premières années.

La rapporteure propose que l'animation de l'OPAH-RU se fasse en régie, comme c'est actuellement le cas. Le coût annuel de l'équipe OPAH-RU (4,5 ETP) est estimé à 223 200 €, sans les prestations externes (AMO îlots dégradés) estimées à 31 680 € par an. L'animation serait financée à 75 %.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les objectifs et le dispositif d'aides financières pour l'OPAH-RU Centre Ancien de Thiers ;
- **Acte** le principe d'une animation en régie ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS : 50	Conseillers présents : 45	Représentés : 5	Non-participation :
<b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 50</b>	Pour : 50	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,  
Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon



AR PREFECTURE

063-200070712-20180712-20180712\_13-DE  
Regu le 23/07/2018

